

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 mai 2024

Nombre de conseillers		
Effectifs	Présents	Pouvoir(s)
29	23	6

Vote
A l'unanimité
Abstention : 0
Pour : 29
Contre : 0

Le 14 mai 2024, le Conseil Municipal de la Commune de Franqueville-Saint-Pierre légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno GUILBERT.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis le 07 mai 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le panneau réservé à la Mairie le 07 mai 2024.

Le quorum étant atteint (15 membres) avec 23 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

		Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir			Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir
GUILBERT	BRUNO	X			LE BLEIZ-CHATELAIN	CORINNE		X	JEAN MICHEL LEJEUNE
BETOUS	MARYSE	X			DELAHAYE	CHRISTOPHE	X		
QUESNEL	VICTOR	X			EVE	THIERRY	X		
PACHECO	VICTORIA		X	MARYSE BETOUS	COUSIN	SEVERINE	X		
LEJEUNE	JEAN-MICHEL	X			HAREL	NICOLAS	X		
FISSET	VALERIE	X			DELVALLEE	SYLVAIN	X		
LARIDON	THIERRY	X			PARA	DOMINIQUE	X		
JOUTEL	MARIE-THERESE	X			COMTE	ELENA	X		
PEUDEVIN	JEAN-CHARLES		X	THIERRY LARIDON	DUPERRON	ERIC	X		
RIOULT	BERTRAND		X	FRANCIS DEHAYS	MALLET	PASCAL	X		
DEHAYS	FRANCIS	X			CARABY	MARTINE	X		
REBOUL	CATHERINE	X			VALEUX-VAN-HOVE	NATHALIE	X		
DELATTRE	MARIE-CHRISTINE	X			CHOLLOIS	HERVE		X	PASCAL MALLET
PETIT	OLIVIER		X	SEVERINE COUSIN	FOUCHER	XAVIER	X		
LOUVET	ISABELLE	X							

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

DCM 2024-24
TRANSITION ECOLOGIQUE ET AMENAGEMENT DURABLE
EXERCICE 2024 - BUDGET PARTICIPATIF

Le Quorum constaté,
Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la commune de Franqueville-Saint-Pierre, a choisi d'inscrire pour la première année dans le cadre de ses orientations budgétaires et de son budget primitif 2024, une enveloppe de 100 k€ (section d'investissement) au titre du budget participatif ;

Considérant que le budget participatif 2024, offrira à chaque habitant, dès l'âge de 16 ans, la possibilité de proposer un projet à initiative individuelle ou collective, visant notamment à améliorer le cadre de vie et la renaturation des espaces publics communaux et de le soumettre via une plateforme numérique ou par papier ;

Considérant que la présente délibération vise à l'adoption du règlement intérieur du budget participatif 2024, la désignation au sein du Conseil Municipal des élus qui siégeront dans la commission « budget participatif » et à la désignation par tirage au sort sur les listes électorales des habitants qui siégeront dans la commission « budget participatif » ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Bruno GUILBERT, Maire ;
Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- **d'adopter le règlement intérieur du Budget Participatif 2024 ci-joint ;**
- **désigner les membres du Conseil Municipal siégeant au sein de la commission « budget participatif » comme suit :**
 - **Christophe DELAHAYE ;**
 - **Marie Thérèse JOUTEL ;**
 - **Francis DEHAYS ;**
 - **Thierry LARIDON ;**
 - **Martine CARABY.**
- **de procéder au tirage au sort sur les listes électorales afin d'établir une liste de 18 habitants (6 habitants titulaires et 12 habitants sur liste complémentaire).**



Pour copie conforme au registre
Le 15 MAI 2024

Le Maire,
Bruno GUILBERT